

PATHOLOGIE THYROIDIENNE : MODULE 1 - HYPERTHYROIDIE : INTEGRER LES RECOMMANDATIONS DANS LA PRATIQUE « RAISONNER POUR ETRE RAISONNABLE »**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

L'objectif général vise à former, actualiser ou améliorer les connaissances et le savoir-faire du médecin généraliste dans la stratégie diagnostique et la prise en charge des patients atteints d'une hyperthyroïdie et plus particulièrement de :

- S'approprier les recommandations et les intégrer dans sa pratique,
- Définir le rôle du médecin généraliste dans la démarche diagnostique et la juste prescription des examens complémentaires.

Cette formation e-learning doit permettre au médecin d'améliorer :

- Le diagnostic : quand faut-il évoquer une hyperthyroïdie ? (La clinique)
- Les examens complémentaires : lesquels
- Quelle prise en charge ?

INTERVENANT**Dr Jean Joseph FERRON**

Médecin Généraliste
Formé à la pratique et aux pédagogies adaptées à la formation en médecine générale
Membre du Conseil Scientifique ARMP

**FORMAT** | Programme intégré 100% e-learning**DUREE** | 8 Heures

4 Heures Evaluation Pratiques Professionnelles
3 Heures Formation Continue
1 Heure Formation Continue en classe virtuelle

**PRIX** | 731,5 € Prise en charge ANDPC
360 € Indemnité participant si parcours complet**RESUMÉ /CONTEXTE DE LA FORMATION**

L'intitulé du titre de cette formation distancielle situe d'emblée son objectif : intégrer les recommandations de bonne pratique par une stratégie de raisonnement structuré face à un malade suspect d'avoir une pathologie thyroïdienne pour rester dans une attitude « raisonnable » et « juste » dans les prescriptions médicales d'examens complémentaires et thérapeutiques et ainsi répondre au double objectif d'être utile et bénéfique à son patient et d'être soucieux des économies de santé en respectant les dernières recommandations de la HAS du 14 mars 2023 sur les dysthyroïdies.

Rappelons que la cohorte SU.VI.MAX comportait 12 741 patients suivis entre 1994 et 2002. Elle est issue d'un essai randomisé en double aveugle vs placebo chez des femmes de 35 à 60 ans et des hommes de 45 à 60 ans ayant testé l'efficacité d'une supplémentation en vitamines et minéraux antioxydants sur la prévention primaire des cancers, des maladies cardiovasculaires et sur la mortalité. Dans le cadre de cet essai, des examens (T4, TSH, palpation du cou) ont été réalisés à l'inclusion puis au cours du suivi. Au total, 5 166 sujets ont été inclus dans la cohorte d'estimation de l'incidence des dysthyroïdies et 3 995 dans la cohorte d'estimation de l'incidence des goitres ou nodules.

N.B. L'étude SUVIMAX, dont ce n'était pas l'objectif initial, a permis de suivre pendant 7,5 années une population de 12.000 hommes (45-60ans) et femmes (35-60 ans) indemnes au départ de toute anomalie thyroïdienne, confirme une forte prévalence pour des anomalies thyroïdiennes. Des dysthyroïdies sont survenues chez 2% et des anomalies morphologiques (dont nodules 8 fois sur 10) chez 4.6% de cette population, pendant la durée d'observation (7.5 ans).

La prévalence de l'hyperthyroïdie est donc de 1 à 2% mais peut être infraclinique jusqu'à 6% chez personnes âgées. Quels signes cliniques doivent nous alerter et quels examens faut-il demander pour confirmer un diagnostic d'hyperthyroïdie ?

Cette formation distancielle proposée par l'ARMP a pour objectif d'intégrer les nouvelles recommandations de la HAS et d'améliorer le raisonnement clinique face à une pathologie thyroïdienne avec la juste prescription des examens complémentaires devant des signes évoquant soit un dysfonctionnement de la thyroïde (hyper ou hypothyroïdie) soit une anomalie morphologique de la thyroïde.

PUBLIC CONCERNÉ

Formation à destination des Médecins Généralistes

- Libéraux
- Salariés en Centre de Santé
- Salariés des établissements de santé et/ou établissements médico-sociaux
- Médecins remplaçants ou sans prise en charge (nous consulter)

PRÉREQUIS

Disposer d'une bonne connexion internet

SITUATION DE HANDICAP



Personnes en situation de handicap et besoins spécifiques : nous consulter

MODALITÉS PRATIQUES



Plateforme informatique dédiée accessible 24/24h

- Ce programme est aussi bien accessible depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre téléphone, dès validation de votre inscription.
- A tout moment, vous pouvez décider d'arrêter et reprendre votre programme à l'endroit de votre progression.



Inscriptions

Médecins Libéraux :

Directement sur le site de l'ANDPC, à partir de votre compte mondpc.fr :

- Rentrez votre identifiant (mail) et votre mot de passe (à redemander si vous ne vous en souvenez plus) :
- Sur votre Espace Personnel, allez sur la gauche, Rubrique « **Recherche Actions** »
- Rentrez **juste** le n° du programme **26972325033**, cliquer sur « **Rechercher** », puis sur le bouton « **Détail Action** »
- Puis en haut de la page, cliquez sur onglet « **Liste des sessions** », à gauche vous avez un bouton « **S'inscrire** », cliquez dessus puis sur « **Valider** ».

Médecins Salariés :

Veillez nous consulter pour établir une Convention après accord de votre employeur.

Médecins sans prise en charge :

Forfait préférentiel. Nous contacter.



Contact & Accompagnement :

Tel : 01 45 23 96 16

Mail : dpc@armp-asso.fr

CGV et du Règlement Intérieur de l'ARMP

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Contenu complet de la formation sous forme de fiches synthétiques
- Bibliographie complète
- Documents téléchargeables et Vidéos pour aller plus loin dans la formation
- Récapitulatif complet du parcours et des réponses

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des Pratiques Professionnelles avant et après la formation
- Questionnaires de connaissances avant l'étude de chaque section médicale
- Accès aux réponses après l'étude de chaque section médicale avec affichage ou non des réponses du participant
- Récapitulatif des résultats avec degré de certitude
- Questionnaire de satisfaction de la formation

ARMP - 42 rue Monge - 75005 PARIS

Tel : 01 45 23 96 16 - www.armp-asso.fr

Organisme de formation enregistré auprès du service régional de contrôle IDF sous le n° 11 75 4999675

SIRET N° 44480179900016 // RNA W751149090

ASSOCIATION Loi 1901

MÉTHODE ET DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

UNITE 1

ÉVALUATION

 1h00

Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) - Audit clinique 1

Ce programme débute par une évaluation de votre pratique professionnelle à partir 5 à 10 dossiers patients vus en consultation et **présentant une hyperthyroïdie ou des signes d'hyperthyroïdie.**

Vous êtes invité à effectuer "un état des lieux" de votre pratique professionnelle par rapport

aux critères proposés et définir vos points d'amélioration.

Les grilles sont directement enregistrées en ligne sur le site de l'ARMP, avant de pouvoir accéder à la formation. Vous pouvez comparer vos résultats avec celles des participants de la session.

UNITE 2

FORMATION CONTINUE

 3h00

Acquisition / Perfectionnement des connaissances

La formation cognitive se compose de plusieurs sections médicales concernant les différents aspects de la prise en charge palliative et de l'accompagnement des patients en fin de vie.

Chaque section débute par des **questions cliniques** où vous êtes invité à répondre. Ensuite, vous accédez à la partie cognitive dénommée : « **LES ESSENTIELS** », partie explicative des questionnaires à connaître et retenir.

Après l'étude de cette partie, vous accédez aux réponses exactes du questionnaire de la section avec la possibilité d'afficher ou non vos

réponses. Vous pouvez, alors décider, de revenir sur « les essentiels » que vous venez d'étudier ou poursuivre votre progression sur les sections suivantes.

A la fin de l'étude de toutes les sections, il vous sera proposé :

- de télécharger tous les essentiels, ainsi qu'un récapitulatif de vos résultats,
- de refaire la partie cognitive (sans l'EPP du départ),
- ou de poursuivre la 3ème étape.

UNITE 3

FORMATION CONTINUE EN CLASSE VIRTUELLE

 1h00

Cette classe virtuelle réunit tous les médecins inscrits au module.

Elle permettra de vérifier l'appropriation des recommandations cliniques à partir d'une situation clinique d'hyperthyroïdie avec échanges des pratiques entre participants et évaluation critique du contenu de la formation.

Ce sera également l'occasion faire une synthèse des EPP avec une mise en commun des écarts relevés par rapport aux critères du référentiel et identifier des actions à mettre en place.

SAVE THE DATE !

Mercredi 21.05.2025 à 19h00 en Teams
(Invitation adressée par mail)

ÉVALUATION

Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) - Audit clinique 2 en 2 temps

 **2h00 hors connexion : 1er Temps**

Suite à la formation, il vous est demandé de mettre en œuvre le ou les critère(s) d'amélioration défini(s) en phase 1 pour améliorer votre pratique.

Ce temps est valorisé 2h00 hors connexion et il correspond à l'attestation qui vous sera demandée de signer et à nous renvoyer dès la fin de votre programme (nécessaire pour votre indemnisation).

 **1h00 connectée : 2ème Temps**

1 à 3 mois après la fin de votre formation continue, vous aurez à nouveau accès à la suite du programme sur le site (conformément aux directives pédagogiques imposées par l'ANDPC)

de mesurer votre pratique professionnelle tout en observant les écarts et les changements.

Puis à partir de nouveaux dossiers patients vus en consultation après votre formation, vous devrez remplir les grilles d'audit clinique (identiques à la phase 1) vous permettant ainsi

Attention, pour être indemnisé votre programme doit être impérativement terminé à la date de fin de la session.

N'hésitez pas à nous contacter, si vous ne pouvez pas tenir ce délai.

FIN DU PROGRAMME



Téléchargement complet de votre parcours DPC :

Dès la fin du programme, vous aurez accès à un dossier complet de votre parcours DPC comprenant les documents suivants :

- Le récapitulatif du parcours
- Le récapitulatif de vos réponses
- Les Essentiels à retenir, sous forme de fiches synthétiques
- Les sources bibliographiques

FORUM

Nouveau ! Un forum est à votre disposition sur chaque programme DPC

Ainsi, vous disposez d'un accès privilégié vous permettant :

- d'être en contact direct et accompagné par le concepteur de la formation dans vos questionnements,
- d'analyser et échanger avec les autres professionnels de santé sur les raisons des écarts constatés au cours de votre EPP,
- de bénéficier des questions/réponses des autres participants durant votre formation,
- de rester en lien, si vous les souhaitez, sur les échanges concernant ce thème jusqu'à la fin du programme.

A tout moment, vous pouvez désactiver les notifications par mail en cliquant sur la petite cloche à droite.

ACCOMPAGNEMENT

L'équipe pédagogique est à votre écoute :

Au-delà du forum, l'équipe pédagogique reste à votre disposition tout au long de votre parcours pour vous accompagner, soit par :

- Mail : dpc@armp-asso.fr
- Tel : 01 45 23 96 16



Questionnaire de satisfaction de fin de formation

MODALITES DE VALIDATION

La formation est validée et indemnisée uniquement, lorsque le participant a terminé le programme suivant les dates de la session ouverte sur le site de l'ANDPC (c'est à dire session du 21.03.2025 au 31.08.2025).

Dès la fin du programme, l'ARMP lui adressera par mail :

- Une attestation de DPC, comportant les unités suivies.
- Une attestation sur honneur à signer indiquant que le participant a suivi le programme dans sa totalité. Ce document est et à retourner impérativement à l'ARMP, uniquement par mail.

Le participant recevra directement sur son compte son indemnité, versée par l'ANDPC, suivant les unités et le solde de son enveloppe annuelle.